

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 22 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 4 p. (7r, 8v, 9r, 10v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 22 décembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43007>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 décembre 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destination rue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin fait à Versigny le récit de l'opération d'apposition de scellés sur les halles et magasins de l'usine. Il lui explique que les représentants d'Esther-Lemaire doivent faire une évaluation de tout ce qui se trouve à l'usine. Godin juge que cette évaluation sera nécessairement inexacte et demande conseil à Versigny sur la conduite à tenir. Il lui fait le récit de la visite que lui a rendue une « dame X » pour lui faire des révélations : elle habite dans la même maison que la dame Camatte dont le mari a disparu et a entendu des conversations qui laissent croire qu'une connivence existe entre Esther Lemaire et les époux Camatte ; la séparation serait une machination remontant à un an dans le but qu'Esther Lemaire récupère la moitié de la fortune de Godin et que Camatte en soit le régisseur ; sur un projet d'enlèvement de Marie Moret par Camatte ; sur la résolution de Camatte à écrire des chansons diffamatoires et de travailler à la ruine de Godin.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#),
[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Camatte, H. \[monsieur\]](#)
- [Camatte \[madame\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 31/10/2024

Lundi le 22. juillet 1863 7

Monsieur Verdiqny

Je ne sais si vous avez des nouvelles de mon avocé auquel j'ai adressé le 19 juillet une copie de votre message demandant qu'il ait pris je n'ai aucune réception de sa part.

Aujourd'hui je vous demande votre avis sur la figure de conducte que j'ai à tenir dans les opérations que l'avis de ma femme prouve il y a quelques jours le pape de paix est venu assister de son griffier pour l'apposition des sceaux à la preuve des difficultés insurmontables que cette opération lui présentait pour les bâches et magasins de l'usine où l'apposition des sceaux n'a été que simulée sous le fait d'un avis donné de ne pas entraîner la marche de l'usine ils se sont donc contentés de faire l'état des caisses de marchandise déclarées par un de mes employés et de parer le titre de caisse en constatant l'usine en même temps qu'un petit journal. L'avoir aujourd'hui trouvée une opération insuffisante et incomplète ce qui est vrai car l'emploi n'ayant n'avoit que suffisance à un bâche de papier timbre n'est pas assez à faire des déclarations précises ni même exactes le pape de paix était content par exemple d'un nombre de fourneaux pris en masse sans faire le détail des quantités partielles ni même sans de rendre compte de la valeur des quantités accusées

as quantités variant du rest tous les jours par
le mouvement de la fabrication et le action le
pege de paix le faudra pourvoir de ma femme
tout fort en plus de savoir comment ils se servent
de marchandise certain qu'on leur demande
par periodes de 100 ou 1200 grammes
tout j'aurai peu agir mais je me sens pour imposer
à les faire dans leur travail dont ils ne sauront certain-
ment sortir de je ne le fais faire pour moi.

que me conseiller vous ? ils prétendent qu'il faudrait
aujourd'hui empêcher le valeur de chaque chose faire
enfin une perte, je trouve cela absurde la constatation
matérielle des choses est suffisante pour valoir ce que
qui fera les plus et à qui pourra échapper la valeur
arbitraire que l'on donnera au matériel et aux
marchandises

je fait observer à ce état qu'il faut bien
plus rationnel si l'on veut faire des installations
de telle de les parties ne pourraient s'intégrer avec
la valeur totale des marchandises et matières
premières en masse que si ma femme et moi
nous nous intitulions sur un chiffre, je pourrais min-
térie garant n'a pas de la liquidation si il
doit avoir lieu on en parle à ma femme
et à son avocat, mais je veux que l'on entende
je vous prie donc de voir ci que vous me conseillez
à faire en présence de l'inaccessibilité inévitable de la poste
que ces états feront à moins que je ne mette tout
mon personnel à leurs ordres pour faire les choses
à leur place afin de les faire débarquer mais quelle
partie de temps ~~elle~~ et quelle perturbation dans
la conduite de mes affaires

mité au 22 juil 83

9

je me vois que ma femme le prouve
ne croiez vous pas que je veux faire
avilir les pauvretés il est possible que mon
avoué de son côté n'ait pas eu devoir de
prouver son plus

j'ai bien tenu de ces jours la visite Dame
dame ~~X~~ de la ville que je connaissais à peine
et qui marrait fait vivre à la dame quelle était
des relations à me faire

elle Dame demeure dans la même maison
que la Dame Camalle dont le mari et
on ne sait où . il s'agissait de femmes qui
avaient été très attention sur la virginité
qui existait depuis longtemps entre ma femme
la Dame Camalle et la Dame , la Dame ~~X~~
~~de Crat~~ déclara une miserable machination
dans les relations que ma femme entretient avec
les personnes et elle est venue me dire que l'absence
l'intérêt de la visite et pour prouver le mal
que les gens pourraient me faire elle avait
vu devoir mon prudence que si j'abord elle
n'aurait attendu aucun importance aux confidences
que la Dame Camalle lui avait faites que depuis
que ma femme marrait qu'elle elle avait
plus de grande proportion dans sa personne ~~comme~~
de cause des troubles dans ma femme et moi

il y a pris d'un an déjà la Dame
Camalle avait dit à la Dame ~~X~~ si je disais
un bon grand bonheur que nous si ~~elle~~ ^{elle} fût
pourrait obtenir une séparation d'avec
son mari elle aurait la moitié de la

fortune et mon mari; on aurait nommé
régisseur, mon mari ne laisserait pas ~~elle~~^{au} un
loin à Guise il le communiquait à Paris en
siennes et cette amitié devrait bien attirer
ma fille et sa sœur (sa fille) aurait une belle
position !!

à une autre personne demeurant dans la même
maison elle aurait dit

que ~~elle~~^{Mme} Guise avait proposé à ~~elle~~^{Mme} Camatte
d'entrer chez ~~elle~~^{Mme} Marie mais ~~elle~~^{Mme} Camatte lui a
dit que pour cela il lui fallait faire mille
francs car ~~elle~~^{Mme} Camatte ne pouvait faire cela
sans argent il aurait été obligé de dépenser !!

il y a peu de temps elle aurait dit encore,
lorsque le bruit a couru que mon mari avait
quitté son emploi, et sur l'observation qu'on
lui faisait quelle allait se trouver dans la gêne
mais ~~elle~~^{Mme} Camatte fera des chansons

les dénouements qui en sont arrivés, la séparation
qui la prendra et suivie les scandales prononcés
par ma femme ont fait croire aux personnes
qui ont entendu ces indiscrétions de la
damoiselle Camatte ~~l'habilité~~ ~~comme~~ de Camatte
~~à mon égard~~ qu'un plan longuement concerté
entre Camatte et ma femme avait donné lieu aux
malheurs si déplorables de ces derniers temps.

L'habilité de Camatte à mon égard devrait
aussi un motif de plus. Elle a écrit à ce
qu'il paraît traduit en public par des ouvrages
de trahir à ma ruine

que j'aurai sous de tout cela envie de me faire
peur et ouvrir à mes dettes de plusieurs

Godinff.